

**ARRÊTÉ DE LA MAIRE**

N° 2026-043

Nos réf : SR/HG

Le Maire de la Commune de Bavans,**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,****Vu le Code de la Voirie Routière,****Vu le Code de la Route, article R.411-26,****Vu le Code Pénal, article R. 610-5,****Considérant que pour des raisons de sécurité il est nécessaire de réglementer la circulation,****ARRÊTE**

Article 1 : Madame GARRET Nathalie, présidente de l'association « Handicapable » organise un « Tournoi de Pétanque ». Cette manifestation se déroulera le samedi 06 juin 2026 de 10h00 à 20h00 sur la place des fêtes de Bavans 25550.

Article 2 : Le parking de la salle des fêtes sera fermé et le stationnement sur le site sera interdit à compter du vendredi 05 juin à partir de 14h00 jusqu'à samedi 06 juin 2026 à 22 h 00 sauf services et personnes autorisées (Marché, association de pétanque Bavanaise).

Article 3 : Les ateliers municipaux baliseront la zone de manifestation à l'aide de panneaux annonceurs de stationnement interdit. Des barrières de type Vauban interdiront l'accès au parking et seront mises en place par les ateliers municipaux. Le nettoyage de la voie publique sera fait dès qu'il s'avérera nécessaire.

Article 4 : Les contraventions au présent règlement seront constatées par les agents assermentés et poursuivies conformément aux textes en vigueur.

Article 5 : Le maire, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bavans, le responsable des ateliers sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Bavans, le 05 juin 2026



Madame la Maire

Sophie RADREAU

Notifié à l'intéressé le : 05 juin 2026

Publié sur site internet le : 05 juin 2026



Mairie de Bavans – 1 Rue des Fleurs – 25550 BAVANS

03 81 96 26 21

mairie.bavans@bavans.fr – www.bavans.fr